

Des livres pour les élèves de CP

Le jeudi 4 mai, Monsieur Didier Gaugeacq, conseiller départemental et président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, accompagné de Madame Séverine Husseinet, directrice des médiathèques, a remis à chaque élève de CP un album de la série Cornebidouille de Pierre Bertrand, illustré par Magali Bonniol. Cette démarche s'inscrit dans le programme du conseil départemental "Un livre à tout âge".

Offrir un livre à un enfant, c'est lui permettre de construire sa vie de jeune lecteur avec confiance et curiosité et de nouer une relation privilégiée avec la lecture dès le plus jeune âge. Les enfants ont apprécié ce geste et ont spontanément parcouru les pages. Au niveau départemental, ce sont 4184 élèves de CP qui ont bénéficié de cette action.

Profitant de la venue de Monsieur Gaugeacq dans notre école, l'enseignante des CE1-CE2 lui a demandé s'il pouvait intervenir dans sa classe pour présenter son rôle d'élu départemental. Après une présentation claire et adaptée au public, il y a eu un temps d'échange ; les questions posées par les enfants étaient souvent très pertinentes, en particulier celles concernant le sport et le tourisme.



Réunion Sydec

Le mercredi 9 juin, Monsieur le Maire et Monsieur Vincent Marquet, responsable de la commission vie associative, avaient convié tous les représentants des associations sortoises à une réunion animée par Monsieur Vincent Azcué, économiste de flux au Sydec.

L'objet de cette réunion était la sensibilisation aux écogestes du quotidien afin de mieux et moins consommer d'énergie. Voici quelques chiffres qui serviront de base à notre réflexion. Pour l'année 2022, le coût de l'électricité pour la salle polyvalente était d'environ 5 000 €. Il est de 4 800 € fin avril 2023.

Monsieur Azcué a fait un bref rappel du contexte national :

Le bâtiment en France représente 44 % de la consommation d'énergie et 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour les collectivités, le bâtiment représente 76 % de la facture énergétique. Nous devons être sensibilisés aux écogestes car la température moyenne augmente. Cela doit se faire tant d'un point de vue économique qu'écologique (bilan carbone).

Monsieur Azcué a ensuite détaillé sa mission qui se fera sur 3 ans :

- Inventaire du patrimoine immobilier communal
- Repérage et détection des sites prioritaires
- Réalisation d'un bilan énergétique sur les 3 dernières années
- Présentation aux élus de la commune d'une vision globale de leur patrimoine et de leurs dépenses en énergie
- Réunion de sensibilisation pour les usagers (personnel communal et pré-



sidents d'associations)

- Accompagnement de la commune sur les travaux à engager.
- L'audit a permis de déterminer les bâtiments prioritaires de la commune, ceux qui consomment le plus ; il s'agit de l'école, la salle polyvalente et le restaurant scolaire. On peut atteindre 20 % d'économie, rien qu'avec les éco gestes, au quotidien.

Voici quelques comportements à adopter pour plus de sobriété énergétique :

- Éteindre les lumières inutiles
- Profiter au maximum de la lumière naturelle
- Fermer portes et fenêtres pendant que le chauffage est allumé
- Adopter un usage raisonné du chauffage et de la climatisation

- Tout éteindre en quittant une pièce
- Nettoyer et dépoussiérer les ampoules et luminaires au moins une fois par an
- Privilégier les murs blancs ou de couleur claire
- Anticiper la sortie des locaux pour diminuer ou éteindre le chauffage
- Respecter les 19° de température intérieure
- Fermer les volets et rideaux pendant la nuit en hiver
- Éteindre les appareils en veille
- Adapter son habillement à la température intérieure et non l'inverse.

Les participants ont ensuite échangé sur l'occupation des salles et les problèmes rencontrés par les associations. Un pot de l'amitié a clôturé la soirée.

Espaces Frances Services

Vous n'avez pas d'ordinateur pour vous connecter à vos comptes en ligne. Vous avez besoin d'aide pour réaliser vos démarches administratives en ligne (compte Ameli, déclaration de revenus, demande de prime d'activité...). Vous voulez préparer votre retraite. Vous ne savez pas où ni comment faire votre carte grise, carte d'identité, passeport...

Depuis le lundi 3 avril, les conseillers France Services vous accueillent et vous accompagnent pour vos démarches administratives du quotidien dans les espaces France Services à Montfort-en-Chalosse et Mugron.

Voici leurs horaires d'ouverture

Montfort-en-Chalosse – Communauté de communes – 55 place Foch

Tél : **06 19 33 29 66** - Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Mugron – Maison de Pays – 8 rue Vincent De Paul

Tél : **06 46 54 78 44** - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30



France services



Le comité de rédaction vous présente ses excuses pour l'oubli de l'article suivant qui aurait dû paraître dans le magazine Oun ne Soun N°40.

Colverts de Sort Pétanque

Le club compte actuellement vingt neuf licenciés, dont huit vétérans, un cadet, trois féminines et dix-sept seniors.

Résultats de l'année 2022

Vétérans

- Tête à tête : Michel Bonamy perd la partie qualificative.
- Doublette : Patrick Courchinoux et Francis Lafargue perdent après les poules, Michel Bonamy et Jean-Paul Cridelauze perdent la partie qualificative.
- CDC : l'équipe termine à la 6e place.

Seniors

- Doublette promotion : Mickaël Colras et Manu Lestremeau ainsi que Marc Bouillot et Bertrand Lestremeau perdent à la partie qualificative.
- Triplette promotion : Mickaël Colras, Gaëtan Truccolo et Alexandre Choubrac perdent la partie qualificative.
- Triplette mixte : Gaëtan Truccolo, Philippe Choubrac et Christelle Lorreyte perdent la partie qualificative.

Féminines

- Qualification France : Christelle Lorreyte et Johanna Kohlmann ne sortent pas de poules.

CDC open

- 2 équipes engagées : l'équipe 1 perd en 8e de finale contre Roquefort, l'équipe 2 perd en poule.

Grand prix de Sanguinet

- Vainqueurs Patrick Courchinoux,



Alexandre Choubrac et Gaëtan Truccolo.

Nous tenons à remercier tous les licenciés pour leur présence aux entraînements les mardi et vendredi. Nous avons passé une très belle saison et nous félicitons tous les joueurs pour leurs résultats et leur implication au sein du club.

Concours 2023

- Le 6 mai à 14 h : qualification France doublette seniors

Pour nous contacter

Christian Pierre 06 89 13 01 54

LUY & LA PLUME

Sort en Chalosse



Mayade

Savez-vous que la tradition du Mai est inscrite au patrimoine immatériel culturel français et qu'elle a inspiré des poètes ?

*"Vous dormez trop longtemps, mon cœur,
Dans la douleur et l'affliction :
Veillez ce jour vous éveiller !
Allons au bois cueillir le mai
Pour obéir à la coutume !
Nous allons entendre le chant
Des oiseaux dont les bois résonnent,
Ce premier jour du mois de mai. ...)"*

Charles d'Orléans, ballade 48

On la retrouve en Provence, on plante un arbre de mai au centre du village, en Moselle, les jeunes hommes parent la maison de leur bien aimée de branchages décorés, tandis qu'en Alsace, cet arbre prend le nom de "TanneMaie". Cette coutume se retrouve également en Irlande avec le mât de "BelTane", en Grèce, ou encore en Pologne.

Le dimanche 30 avril, nous nous sommes donc retrouvés tous ensemble sortoises, sortois, élus, pour accompagner nos "mayais" qui avaient encore une fois bien fait les choses. Le pin était prêt à être érigé, décoré avec soins. Au cours de son discours, Pascal Bernadet a tenu à remercier les organisateurs de cette journée, l'ensemble des élus et des associations pour leur concours à la vie du village.

Porté par l'ensemble de la jeune classe, le "Mai" a été planté avec force et dans la bonne humeur.

Un apéritif au moulin, suivi d'un repas préparé et servi de main de maître par les jeunes du village, ont fait de cette soirée un moment de partage où nous avons tous pris plaisir à nous retrouver.



L'agenda sortois

Retrouvez ces informations sur notre site sort-en-chalosse.fr à la rubrique "Agenda et actualités" ou sur notre application Intramuros à la rubrique "Journal".

16 juillet : Méchoui (Club des Aînés)

23 juillet : Challenge Jean Bernard Darrigade (Colverts Pétanque)

Du 4 au 7 août : Fêtes patronales (comité des fêtes et associations)

16 septembre : Concert Money Makers (Cercle sortois)

6 octobre : Soirée rugby au café du moulin - Concert "Les copines" (Cercle sortois)

14 octobre : Concours du club (Colverts Pétanque)

4 novembre : Concert Basherz (Cercle sortois)

11 novembre : Commémoration de l'armistice (Mairie et FNACA)

16 décembre : Transversale des fous (Fous/Les Sortoises)

22 décembre : Les onze ans du Cercle (Cercle Sortois)

Sort en Chalosse



Projet mairie

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été réalisée en novembre 2022. Deux cabinets d'architectes ont répondu : TAG d'Habas et le cabinet Dos Santos de Mont de Marsan. Les auditions ont eu lieu le 6 janvier 2023 en présence de monsieur le maire et des trois conseillers faisant partie de la commission d'appel d'offre. Après discussion, le choix de l'architecte a été mis au vote et le cabinet TAG d'Habas a été retenu. Cette proposition a été validée par le conseil municipal en date du 8 février. Une première esquisse a été réalisée par l'architecte et présentée aux élus.

Compte Financier Unique

Le CFU, compte financier unique, remplace le compte de gestion de la trésorerie et le compte administratif de la collectivité. C'est un document unique produit conjointement par le maire et le comptable. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Il vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'administration et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La commune de Sort a fait le choix d'appliquer cette procédure dès 2023.

Le 29 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le CFU 2022 qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 210 672,33 €
- Un excédent reporté de : 1 162 454,48 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 373 126,81 €

- Un excédent d'investissement de : 194 744,96 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 298 750,00 €

Soit un besoin de financement de : 104 005,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 - Excédent : 1 373 126,81 €
- Affectation complémentaire en réserve : 104 005,04 €
- Résultat reporté en fonctionnement : 1 269 121,77 €
- Résultat d'investissement reporté - Excédent : 194 744,96 €

La dette au 1er janvier 2023

Le montant du capital restant à rembourser est de 914 601 euros, soit 959 euros par habitant.

Le montant global de l'annuité s'élève à 100 909 euros pour 954 habitants, soit 106 euros par habitant.

Concernant les travaux d'assainissement collectif, aucun montant n'est compris dans les soldes ci-dessus, car ils ne sont pas comptabilisés comme des emprunts, mais comme une convention pour participation. En 2022, la commune a versé la somme de 17 055 euros au syndicat des Eschourdes. En 2023, le montant à régler s'élèvera à 22 855 euros.

Le Budget Primitif 2023

Le budget primitif devait être voté avant le 15 avril 2023. Après sa préparation par la commission finances, il a été présenté et voté en conseil municipal le 29 mars 2023. Ce vote est l'aboutissement et la conclusion d'un lourd travail préparatoire de la commission Finances, du maire mais aussi de la secrétaire de mairie dont l'appui technique est nécessaire aux élus.

Ce budget s'équilibre à 1 959 121 euros en fonctionnement et à 750 206 euros en investissement, soit un total de 2 709 327 euros.

Vote des taux des taxes locales

Les taux d'imposition des deux taxes directes locales ont été reconduits à l'identique de l'année dernière, à savoir 36,20 % pour le foncier bâti et 72,85 % pour le foncier non-bâti.



Cérémonie des vœux

Pour leur première cérémonie des vœux, monsieur le maire, Pascal Bernadet et son conseil municipal avaient convié la population sortoise au café du Moulin, le vendredi 13 janvier au soir.

Devant une assemblée nombreuse, le maire s'est félicité de la reprise de la vie sociale et a remercié les associations et



leurs bénévoles pour leur implication. Il a fait le bilan des deux premières années du mandat, perturbées par la covid 19. Puis il a présenté les projets pour 2023, dont le principal sera la construction de la nouvelle mairie.

Monsieur Didier Gaugeacq, président de la communauté de communes Terres de Chalosse a clôturé cette cérémonie en présentant le nouvel Espace France services qui depuis a ouvert ses portes à Montfort en Chalosse et Mugron.

Repas des Aînés

Le dimanche 22 janvier, la municipalité honorait ses aînés en les invitant à son traditionnel repas de début d'année.

Une centaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation du conseil municipal. Après deux années sans ces retrouvailles annuelles en raison de la Covid-19, les sortoises et les sortois étaient heureux de se retrouver pour partager ce moment de convivialité. Pour l'occasion, la salle polyvalente a été bien préparée et ornée d'un beau sapin de Noël.

Parmi les personnes présentes, nous avons été heureux d'accueillir Madame Marina Camot, doyenne de cette assemblée dont Madame Nicole Peridron Barancos était la benjamine. Au cours de son discours de bienvenue, monsieur le maire, Pascal Bernadet, a mis à l'honneur ses trois prédécesseurs réunis ce jour-là. Il a



remercié Monsieur Jean Cassiède (maire de 1983 à 1989), Madame Elisabeth Serrières (maire de 1989 à 2014), Monsieur Jean Pierre Lahourcade (maire de 2014 à 2020) et tous les élus de leurs conseils municipaux, pour leur implication dans notre commune et le travail fourni tout au long de leurs mandats respectifs.

Nos aînés ont ensuite trinqué à la nouvelle année avec un apéritif servi par les conseillers municipaux. Notre cuisinier Thierry Seize a une fois de plus concocté un excellent repas avec au menu : crème de légumes, dos de cabillaud sauce crevettes avec endives brai-

sées, suprême de pintade et sa garniture, fromage des Pyrénées et pour terminer un délicieux choco-noisette. Les employés municipaux s'étaient pour l'occasion transformés en seconds de cuisine et en serveuses. L'animation musicale était assurée par le duo de musiciens Bernard et Pierre, nos voisins de Saugnacq et Cambran, mais les chanteurs et les danseurs étaient assez timides ce jour-là.

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble de nos agents communaux qui se sont illustrés une fois encore par leur dévouement et leur implication dans la réussite de cette journée.

Cérémonie de la Sainte Barbe

Les pompiers du centre de secours et d'incendie de Montfort-en-Chalosse se sont retrouvés le samedi 11 février à Sort-en-Chalosse pour leur traditionnelle Sainte Barbe.

Cette cérémonie est un moment incontournable pour le corps des sapeurs-pompiers. Elle permet de mettre à l'honneur les femmes et les hommes engagés quotidiennement pour porter secours et assistance et rappeler les valeurs incarnées.

Cet événement a lieu généralement chaque année dans une commune différente ; après trois ans sans Sainte Barbe, Sort a été retenue pour 2023.

La soirée, ordonnée par le chef de centre, monsieur Christian Marquet, s'est déroulée en présence de monsieur le maire, Pascal Bernadet, de ses conseillers municipaux invités, des maires des villages voisins et de monsieur Pascal Pruet, président du service départemental d'incendie et de secours des Landes (SDIS).

Monsieur Marquet a commencé par dresser le bilan de l'année 2022. Les pompiers sont intervenus six cent trente-trois fois pour des accidents, des incendies et le plus souvent pour des secours à personnes. Le centre couvre treize communes et compte quinze sapeurs-pompiers, un médecin et une infirmière. Il y a eu quelques départs mais qui ont été compensés par de nouvelles recrues.



Le chef de centre a insisté sur le fait que des difficultés existent pour assurer les secours en journée, puisque la plupart des pompiers volontaires sont des actifs. Si en règle générale, les municipalités acceptent de laisser partir leurs employés communaux engagés au sein de ce service pour œuvrer dans la journée, c'est souvent plus difficile avec les entreprises.

Ce rendez-vous annuel a été l'occasion

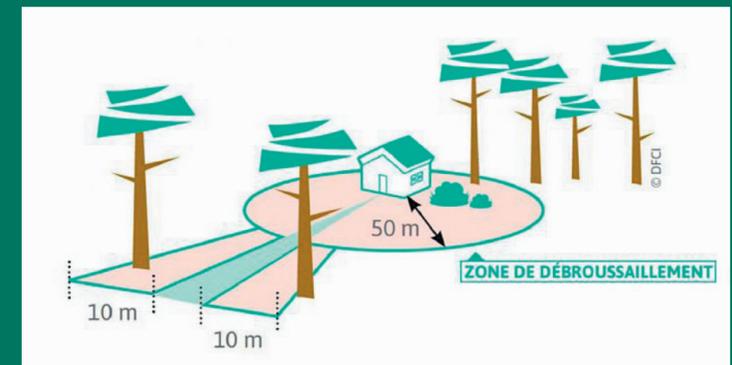
pour les élus de remettre des diplômes et des médailles aux pompiers : cinq médailles de bronze pour dix années d'ancienneté, une médaille d'argent pour vingt années d'ancienneté et une médaille d'honneur et de mérite...

La soirée s'est poursuivie par un vin d'honneur offert par la municipalité puis par le traditionnel banquet avec ambiance musicale organisé par l'Amicale des pompiers.

Débroussaillage

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation : c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation.

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie. Le changement climatique l'intensifie : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Vous limitez ainsi la propagation du feu et facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire (46 départements dont celui des Landes). Vous êtes concernés par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et



garrigues. Le maire est chargé du contrôle, du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office National des Forêts (ONF) sont habilités à verbaliser. Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur feux-

foret.gouv.fr où vous trouverez toutes les informations utiles. Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année. Des solutions alternatives plus respectueuses de l'air et du sol existent : broyage, paillage, compostage ou dépôt en déchetterie.